

fut donc le compagnon du père Dethunes, puis du père Joseph, qui succéda au père Dethunes à Percé en 1683 ou 1684.

Le père Joseph arriva à son poste accompagné d'un frère convers, le frère Didace Pelletier. Nous parlerons plus tard des relations qui devaient durant quatorze ans exister entre ces deux hommes, le confesseur et le pénitent. Disons seulement ici que le séjour d'un frère convers à Percé permit au missionnaire d'y inaugurer une régularité de vie qui jusque-là n'avait pu être établie, faute apparemment de la présence d'un frère laï, qui pût tenir la maison, préparer les repas, en un mot vaquer aux travaux domestiques de la résidence des missionnaires. Ceux-ci avaient en conséquence été comme forcés de prendre leurs repas chez les habitants du lieu. Mgr de Saint-Valier, dans ses instruction au père Joseph, en septembre 1686, constate l'ancien état des choses et se réjouit de la régularité introduite par le nouveau missionnaire :

« Estant venu à l'isle Percée pour m'instruire par moy-même de ce que j'avois pû apprendre pendant le cours de ma mission et visite dans l'Acadie que la regularité n'estoit point encor établie parmy les missionnaires Récollets qui y estoient, j'ai trouvé avec bien de l'edification qu'elle estoit heureusement commancée par le Père Joseph, lequel, suivant la reigle et l'esprit de ce diocèse, a pris soin de se separer des laïcs dans les cabanots desquels il ne prend aucun repas, ayant connü par sa propre experiance qu'il luy avoit esté impossible de conserver longtemps l'esprit religieux dans un commerce aussi frequent, surtout dans les temps des repas où l'on se licentie encor plus volontier que dans les autres.

« J'ai esté aussi très satisfait d'apprendre et de voir par moy-même que sa conduitte a esté approuvée par ses supérieurs qui ne respiroient que la regularité, qui n'avoit pû encore estre introduite par ceux qui l'avoient devancé. Je croy estre obligé de temoigner combien j'approuve cette conduitte que je crois absolument nécessaire dans le lieu d'un si grand abord, laquelle je souhaite y estre toujour maintenue et plus religieusement observée, ainsi que je le demanderay à N. S. etc. » (1)

Peu après son arrivée à Percé, le père Joseph s'occupa de la

(1) *Instructions pastorales données au P. Joseph Denis pour l'exercice de son ministère à l'Ile Percée, 4 septembre 1686. Hist. chron., appendices.*